



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 septembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 septembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de juin 2019 sous la présidence du Koweït (voir annexe), établi par la Mission permanente de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mansour **Alotaibi**



Annexe à la lettre datée du 18 septembre 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

Introduction

En juin 2019, sous la deuxième présidence de l'État du Koweït, le Conseil de sécurité a tenu 31 séances, dont 1 séance publique, 1 débat, 3 séances privées à l'intention des représentants des pays qui fournissaient des contingents ou du personnel de police aux opérations de maintien de la paix et 13 consultations. Il a adopté huit résolutions, publié une déclaration du Président et quatre déclarations à la presse et produit trois éléments destinés à la presse. Il a également tenu deux réunions organisées selon la formule Arria, un dialogue interactif informel et une séance récapitulative de type Tolède.

Conformément à la pratique établie à l'ONU, le Koweït a débuté sa présidence en présentant le programme de travail provisoire pour le mois, que le Conseil de sécurité a adopté à la consultation plénière du 3 juin 2019.

Moyen-Orient

Libye

Le vendredi 7 juin 2019, à la demande de la délégation russe, le Conseil a tenu un dialogue interactif informel sur les faits nouveaux relatifs à l'opération SOPHIA, dans la perspective du renouvellement des autorisations visées dans la résolution [2292 \(2016\)](#) du Conseil sur le strict respect de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes. Dans ce contexte, il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises du Service européen pour l'action extérieure, Pedro Serrano.

Le Secrétaire général adjoint a déclaré que l'Union européenne était la seule organisation régionale à prendre des mesures efficaces pour faire respecter l'embargo sur les armes, conformément à la résolution [2292 \(2016\)](#). Depuis l'adoption de cette résolution, quelque 2 420 navires avaient été arraisonnés et soumis à une inspection obligatoire dans le cadre de l'opération SOPHIA, et deux cargaisons d'armes de contrebande avaient été saisies. Ces mesures dissuasives avaient contribué à freiner la contrebande d'armes vers la Libye. Le Secrétaire général adjoint a exprimé l'espoir que la suspension de l'élément « mer » de l'opération serait réévaluée en septembre, ajoutant que les activités se poursuivaient sous forme de reconnaissance aérienne visant à recueillir des données et à recenser les principaux sites opérationnels, l'objectif étant de se faire une image précise de la situation au large des côtes libyennes. Il a souligné que l'opération continuait de coopérer étroitement avec l'ONU en communiquant des informations et en rendant compte de ses activités.

La majorité des membres du Conseil ont manifesté leur soutien à l'opération SOPHIA, affirmant qu'elle avait des effets positifs concrets sur l'application de l'embargo sur les armes. Ils ont exprimé l'espoir que les opérations maritimes reprendraient, car elles étaient essentielles au strict respect de l'embargo. Le Secrétaire général adjoint a demandé instamment au Conseil de renouveler les autorisations visées dans la résolution [2292 \(2016\)](#) lors de la réunion qui devait se tenir sur la question le lundi 10 juin 2019, étant donné qu'elles contribuaient à la maîtrise des affrontements entre factions libyennes autour de Tripoli, capitale du pays. Rappelant qu'il n'y avait pas de solution militaire à la crise, il a souligné l'importance de la reprise du dialogue politique sous les auspices des Nations Unies.

Lors d'une séance tenue le lundi 10 juin 2019, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2473 (2019), par laquelle il a prolongé d'un an les autorisations visées dans la résolution 2292 (2016). Les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire et de l'Indonésie se sont déclarés préoccupés par l'afflux croissant d'armes en Libye, où une bataille faisait rage autour de Tripoli depuis plus de deux mois. Ils ont rappelé que, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les parties au conflit ne devaient pas violer l'embargo sur les armes. Soulignant également qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la crise en Libye, les représentants ont exhorté toutes les parties à déclarer un cessez-le-feu immédiat, à renoncer à la violence et à reprendre le processus politique sous les auspices des Nations Unies.

République arabe syrienne

Lors d'une séance privée tenue le mardi 11 juin 2019 à l'intention des représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD).

Lors de consultations tenues le jeudi 13 juin 2019 pour examiner le rapport mensuel sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques en République arabe syrienne (S/2019/447), le Conseil a entendu un exposé de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu.

Lors de consultations tenues le lundi 17 juin 2019 pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2019/467), le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix.

Le mardi 18 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », à la demande de l'Allemagne, de la Belgique et du Koweït, en leur qualité de rédacteurs pour les questions humanitaires en République arabe syrienne, afin d'examiner l'évolution de la situation dans le nord-ouest de ce pays. Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a indiqué que les affrontements violents, les frappes aériennes, les échanges de tirs d'artillerie et l'utilisation de barils explosifs continuaient sans relâche dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et qu'une telle escalade des hostilités empêchait l'Organisation de poursuivre son action à l'appui du processus politique dans le pays.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a mis l'accent sur les conséquences humanitaires des hostilités en cours dans le nord-ouest du pays, signalant que quelque 330 000 personnes avaient été déplacées et que plus de 230 avaient été tuées. En outre, 37 écoles avaient subi des attaques, privant 250 000 élèves de la possibilité de suivre des cours, et 26 établissements sanitaires avaient été pris pour cible.

La majorité des membres du Conseil se sont dits préoccupés par la violence qui continuait de sévir dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et par ses répercussions sur les civils et la situation humanitaire dans la région, et ont appelé les

parties à respecter le mémorandum d'accord conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie en septembre 2018.

Le représentant de l'Allemagne a fait une déclaration au nom des rédacteurs pour les questions humanitaires en République arabe syrienne (Allemagne, Belgique et Koweït), dans laquelle il a déploré les pertes civiles causées par l'intensification des combats et salué les efforts faits par la Fédération de Russie et la Turquie pour rétablir les mesures de cessez-le-feu énoncées dans les dispositions de leur mémorandum d'accord.

Dans sa déclaration, le représentant de la République arabe syrienne a mis l'accent sur les attaques perpétrées par l'Organisation de libération du Levant contre la population d'Edleb et des environs et contre l'armée syrienne, demandé qu'il soit mis fin immédiatement à la présence de forces étrangères dans son pays, appelé à la levée des sanctions et affirmé qu'il fallait mettre un terme à la politisation de la situation humanitaire et appuyer les efforts que faisait la République arabe syrienne pour se reconstruire et faciliter le retour des réfugiés syriens.

Le représentant de la Turquie a fait part des préoccupations de son pays face aux attaques visant des installations civiles dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et souligné l'attachement de la Turquie au mémorandum d'accord conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie. Il a toutefois signalé que les attaques menées par le régime syrien contre des postes d'observation turcs rendaient difficile l'application du mémorandum et demandé à la partie syrienne de mettre un terme à ces attaques.

Le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé le soutien de son pays aux mesures prises par la République arabe syrienne pour lutter contre le terrorisme. Déclarant que la République arabe syrienne était en droit de reprendre le contrôle de l'ensemble de son territoire et de protéger la population civile, il a jugé inacceptable que les terroristes prennent des civils en otages.

Le mardi 25 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient » afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#) ; [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#) et [2449 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2019/508](#)). Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, du Chef du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, le général de division Alexey Bakin, et du Directeur exécutif de la Syrian American Medical Society, David Lillie.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a demandé instamment de mettre un terme au massacre de civils et à la destruction d'infrastructures civiles, notamment les hôpitaux et les écoles. Il a signalé que, malgré les tentatives visant à parvenir à des accords de cessez-le-feu, de violents affrontements entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et ses alliés, d'une part, et des groupes armés et des organisations terroristes telles que l'Organisation de libération du Levant, de l'autre, continuaient de se produire dans le nord-ouest du pays. Il a longuement évoqué le système de désescalade, qui avait pour objet d'aider les parties au conflit à ne pas cibler les hôpitaux et les établissements médicaux et civils, ajoutant que les coordonnées de ces établissements avaient été diffusées, mais que ceux-ci avaient néanmoins été pris pour cible. Il s'est dit préoccupé par la situation dans le camp de Roukban, où il avait demandé aux autorités syriennes d'autoriser l'entrée d'un troisième convoi humanitaire, et dans le camp de Hol, qui comptait 73 000 réfugiés.

Le Chef du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a déclaré que plus de 220 000 réfugiés étaient rentrés en République arabe syrienne depuis le début de 2019 et que ces chiffres étaient encourageants. Il a évoqué les attaques et les actes de provocation contre des forces syriennes et russes auxquels s'étaient récemment livrés des groupes terroristes, en particulier l'Organisation de libération du Levant, et passé en revue les attaques perpétrées par des groupes terroristes contre des populations et des installations civiles.

Le Directeur exécutif de la Syrian American Medical Society a mis l'accent sur les efforts déployés par son organisation pour prodiguer des soins médicaux aux personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Toutefois, il a clairement indiqué qu'il devenait difficile de fournir de tels services en raison de l'escalade récente des hostilités et décrit dans le détail plusieurs attaques dirigées contre des établissements médicaux au cours des semaines précédentes.

La majorité des membres du Conseil se sont dits préoccupés par la violence persistante qui sévissait dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et par la détérioration des conditions humanitaires dans les camps de Roukban et de Hol. Le Représentant permanent de la République arabe syrienne a abordé la question de la politisation de l'action humanitaire et souligné que l'action humanitaire devait être coordonnée avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et qu'il importait de poursuivre la lutte contre le terrorisme dans le pays.

À sa séance du mercredi 26 juin 2019, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2477 (2019), présentée par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, par laquelle il a renouvelé le mandat de la FNUOD pour une période de six mois, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le jeudi 27 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », durant laquelle il a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, sur le processus politique en République arabe syrienne.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

L'Envoyé spécial a redit sa préoccupation face à la situation dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, où les frappes aériennes et les bombardements se poursuivaient, et signalé que la situation sur les lignes de front n'avait que peu changé. Il a déclaré qu'il fallait mettre fin aux attaques de l'Organisation de libération du Levant, protéger la population civile d'Edleb et faire respecter le droit international humanitaire dans le cadre de toutes les opérations antiterroristes. Il a également indiqué que les affrontements militaires entre les forces syriennes et les forces turques occupant des postes d'observation étaient une source de préoccupation supplémentaire.

Rappelant que la crise en République arabe syrienne ne pouvait être réglée par des moyens militaires, l'Envoyé spécial a mis l'accent sur les mesures qu'il avait prises pour relancer le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, et souligné qu'il fallait engager à titre prioritaire les travaux de la commission constitutionnelle. Estimant que la mise en place de la commission et l'élaboration de son règlement intérieur étaient à la portée des parties, il a fait savoir qu'il attendait avec intérêt de consulter le Gouvernement de la République arabe syrienne et la Commission syrienne de négociation dans un avenir proche afin de régler cette question.

Le Représentant permanent de la République arabe syrienne a évoqué la question du Golan, affirmant qu'il s'agissait d'un territoire syrien occupé par Israël.

Yémen

Le lundi 10 juin 2019, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il a manifesté son soutien à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et a à nouveau appelé les parties à poursuivre la mise en œuvre élargie de l'Accord de Stockholm, concernant en particulier le plein respect du cessez-le-feu instauré dans la province de Hodeïda, et à conclure les arrangements relatifs à l'accord sur l'échange de prisonniers et à la déclaration d'entente sur Taëz.

Le lundi 17 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient » afin d'examiner la situation au Yémen. Il a entendu des exposés de l'Envoyé spécial, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), David Beasley.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations et entendu un exposé du Président du Comité de coordination du redéploiement, le général de corps d'armée Michael Lollesgaard.

L'Envoyé spécial a remercié le Conseil d'avoir appuyé les efforts qu'il avait déployés conjointement avec les deux parties pour parvenir à une solution politique conforme aux trois composantes de l'Accord de Stockholm. Il a affirmé qu'il existait un engagement réel en faveur du cessez-le-feu dans toute la province de Hodeïda et que le lancement de la première phase de l'Accord sur Hodeïda était source d'optimisme, notamment en ce qui concernait le mécanisme de surveillance tripartite et la possibilité de répondre aux préoccupations des parties s'agissant du concept des opérations. Il a dit espérer que des progrès tangibles seraient accomplis dans la mise en œuvre de l'accord sur l'échange de prisonniers et de la déclaration d'entente sur Taëz afin d'avancer sur la voie d'une solution politique et insisté sur son attachement à cet objectif ainsi que sur sa propre impartialité.

Le Secrétaire général adjoint a souligné que la principale tâche des organismes humanitaires œuvrant au Yémen était de maintenir en vie des millions de personnes en leur offrant une assistance quotidienne. Le plan d'aide pour le Yémen nécessitait 4,2 milliards de dollars, soit trois fois plus que le montant requis en 2015.

Le Directeur exécutif du PAM a évoqué les difficultés rencontrées par le Programme dans certaines zones contrôlées par les milices houthistes, autant d'obstacles qui pourraient obliger le PAM à suspendre ou à réduire ses activités dans ces zones.

De nombreux membres du Conseil ont condamné l'attaque menée par les houthistes contre l'aéroport international d'Abha (Arabie saoudite), soulignant que de tels actes menaçaient la paix et la sécurité régionales et internationales et auraient une incidence négative sur l'action menée par l'Organisation pour appuyer une solution politique au Yémen. Ils se sont également dits préoccupés par la dégradation constante de la situation humanitaire et ont appelé les États donateurs à honorer rapidement leurs engagements et à fournir aux organismes humanitaires œuvrant au Yémen l'appui dont ils avaient besoin de manière à ne pas les contraindre à réduire ou à suspendre leurs activités dans certaines des zones les plus gravement touchées.

Au cours de la même séance, les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments destinés à la presse, dans lesquels ils ont condamné l'attaque perpétrée par les houthistes contre l'aéroport international d'Abha le 12 juin 2019, qui avait fait 26 blessés, dont des femmes et des enfants.

État de Palestine

Le jeudi 20 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », durant laquelle il s'est intéressé aux territoires palestiniens occupés. Il a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov, sur le dixième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

Le Coordonnateur spécial a noté qu'Israël n'avait pas renoncé à ses politiques en matière de colonisation et de confiscation par la force de terres palestiniennes. Il a demandé qu'il soit mis fin à ces opérations, signalant que le taux de démolition de logements et de déplacements forcés de civils avait atteint son niveau le plus élevé depuis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait commencé à surveiller ces activités. Il s'est inquiété des difficultés financières que rencontrait l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et des mesures unilatérales qui avaient été prises. Il a demandé au Gouvernement israélien de débloquer tous les fonds, avertissant que la situation économique alarmante dans laquelle se trouvait l'Autorité palestinienne pourrait entraîner son effondrement. Il a également réaffirmé que des solutions économiques et humanitaires à long terme étaient nécessaires à Gaza. Concernant l'aide de 480 millions de dollars fournie par le Qatar, il a noté que 180 millions avaient été alloués à l'aide humanitaire, dont une partie avait été distribuée par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies œuvrant dans la bande de Gaza, que 250 millions avaient été octroyés à l'Autorité palestinienne sous forme de prêts et que 50 millions avaient été destinés à des projets en Cisjordanie.

Le Coordonnateur spécial a indiqué avoir été informé de l'atelier que les États-Unis et Bahreïn avaient l'intention d'organiser à Manama. Tout en reconnaissant l'importance que revêtait l'appui économique pour créer un environnement propice aux négociations, il a déclaré que les mesures économiques ne suffiraient pas, à elles seules, à résoudre le conflit. Elles devaient constituer l'une des étapes complémentaires d'un processus politique visant à mettre fin à l'occupation et à régler toutes les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Le représentant des États-Unis a déclaré que l'atelier intitulé « Peace to Prosperity », que son pays organiserait en partenariat avec Bahreïn, offrirait une occasion unique de réunir les gouvernements, la société civile et les milieux d'affaires afin d'échanger des idées, de définir des stratégies et de mobiliser un appui en faveur des investissements et des initiatives économiques qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un accord de paix. L'atelier faciliterait les discussions autour de l'instauration d'un cadre ambitieux mais réalisable qui pourrait ouvrir la voie à un avenir prospère pour les Palestiniens, notamment grâce à l'amélioration de la gestion économique, au renforcement du capital humain et à la stimulation de la croissance du secteur privé. Son pays avait été très clair sur le fait que ce plan devait être complet et aborder toutes les questions relatives au statut final et que le volet économique viendrait en complément du volet politique. Une croissance économique palestinienne durable n'était pas réalisable dans les conditions actuelles. Cette vision économique s'appuyait sur une feuille de route comprenant un ensemble détaillé de projets et de programmes de renforcement des capacités qui permettraient d'induire une croissance durable alimentée par le secteur privé, mais qu'il fallait pour cela que

les questions relatives au statut final soient réglées et que la paix soit établie. Le représentant a prié instamment les États de faire preuve d'ouverture d'esprit et de formuler toute proposition à cet égard.

La majorité des membres du Conseil se sont dits préoccupés par les mesures unilatérales et la rétention des recettes fiscales. Appelant à la restitution intégrale des fonds appartenant à l'Autorité palestinienne, ils ont rappelé les principes fondamentaux qui devaient être respectés pour que la paix puisse être instaurée, notamment la solution des deux États. Ils ont également appelé à l'arrêt de la colonisation et de la confiscation de terres, rejeté les tentatives visant à modifier le caractère historique de Jérusalem et la situation en vigueur dans la ville, exigé que les lieux saints soient respectés et renouvelé leur soutien à l'UNRWA, notamment dans le contexte de la prochaine conférence des donateurs qui se tiendrait à New York.

République islamique d'Iran

Le lundi 24 juin 2019, le Conseil a tenu des consultations au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient » afin d'examiner les éléments nouveaux relatifs aux attaques dirigées contre des pétroliers et des navires dans la région du Golfe ainsi qu'à la destruction en vol d'un drone américain. Il a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

À cette séance, le Conseil a produit des éléments destinés à la presse dans lesquels il a condamné les attaques visant des pétroliers, qui mettaient gravement en péril la liberté de navigation et l'approvisionnement énergétique, contrevenaient aux règles internationales en matière de liberté de navigation et de transport maritime et menaçaient la paix et la sécurité internationales.

Iraq

Le dimanche 30 juin 2019, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la visite effectuée par ses membres au Koweït et en Iraq les 28 et 29 juin 2019, sous la direction conjointe de l'État du Koweït et des États-Unis. Les membres du Conseil ont remercié les Gouvernements koweïtien et iraquien ainsi que l'ONU d'avoir facilité cette visite, la première du genre en Iraq. Ils ont salué le rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ainsi que par le Comité international de la Croix-Rouge, qui assurait la présidence de la Commission tripartite établie pour suivre l'évolution des recherches visant à retrouver les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, en application de la résolution [2107 \(2013\)](#) du Conseil, et réaffirmé leur soutien aux efforts faits par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et la Mission pour appuyer et aider le Gouvernement iraquien, conformément au mandat énoncé dans la résolution [2470 \(2019\)](#).

Afrique

Région de l'Afrique centrale

Le mardi 4 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation en République centrafricaine », durant laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

Dans son exposé, le Représentant spécial a mis l'accent sur les événements positifs qui s'étaient produits dans la région de l'Afrique centrale, tels que les élections présidentielles tenues en République démocratique du Congo et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine conclu entre le Gouvernement et 14 groupes armés. De plus, il a évoqué la détérioration des conditions de sécurité dans la région en appelant l'attention sur les actions armées menées par l'Armée de résistance du Seigneur en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, ainsi que sur les attaques et les violations perpétrées par Boko Haram au Cameroun, au Niger, au Nigéria, au Tchad et dans la région du bassin du lac Tchad. Il a demandé aux membres du Conseil d'intensifier leur coopération avec les États de la région et les organisations africaines afin de trouver le moyen de mettre un terme aux agissements de ces groupes et de s'attaquer aux causes profondes des conflits armés dans la région de l'Afrique centrale.

Le Représentant spécial s'est félicité des progrès notables qu'avaient accomplis le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et d'autres missions et bureaux des Nations Unies en Afrique centrale, d'une part, et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'autre, s'agissant de renforcer l'intégration et la coopération régionales.

Condamnant les actes de terrorisme perpétrés par Boko Haram, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la persistance de ces exactions et à la menace qu'elles faisaient peser sur la région de l'Afrique centrale, en particulier la région du bassin du lac Tchad. Ils ont souligné que les partenaires internationaux et les gouvernements des États de la région devaient redoubler d'efforts pour réprimer de tels actes et insisté sur l'importance de fournir un appui international et régional aux gouvernements des États de la région dans leur lutte contre les violations et les actes criminels commis par l'Armée de résistance du Seigneur contre la population locale dans certains États d'Afrique centrale, à savoir la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

Mali

Le lundi 10 juin 2019, le Conseil a tenu une séance privée à l'intention des représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, durant laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, sur la MINUSMA.

Le mercredi 12 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Mali », durant laquelle il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA sur les derniers événements survenus au Mali ainsi que sur la MINUSMA. Le Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, Tiébilé Drame, a également participé à la séance.

Le Représentant spécial a signalé que les conditions de sécurité s'étaient dégradées dans le centre du Mali depuis le début de l'année. Notant que des cas de violence intercommunautaire avaient été recensés, il a notamment appelé l'attention sur l'attaque récente qui s'était produite le dimanche 9 juin 2019 dans le village de Sobane Da. Il a fait savoir que la MINUSMA prenait des mesures pour appuyer les efforts nationaux visant à contrôler la situation dans le centre du Mali et à assurer la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire dans cette zone.

Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances au peuple et au Gouvernement maliens pour les vies perdues dans l'attaque de Sobane Da. La

majorité des membres se sont dits préoccupés par les conditions de sécurité dans le centre du Mali et ont souligné qu'il fallait élargir le mandat de la MINUSMA à l'appui des efforts que faisait le Gouvernement malien pour assurer la stabilité dans la partie centrale du pays.

Le Ministre malien des affaires étrangères, s'exprimant au nom du Président et du peuple maliens, s'est félicité de l'appui que le Conseil continuait de prêter à son pays en vue de rétablir la stabilité au Mali et a souligné qu'il importait que le mandat de la MINUSMA soit renouvelé pour une année supplémentaire et que la portée des opérations de la Mission soit élargie pour inclure le centre du Mali, compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité dans cette zone. Il a remercié tous les États qui avaient fourni des contingents à la MINUSMA et exprimé sa gratitude pour l'appui et la protection apportés à la population civile du pays.

Le vendredi 28 juin 2019, le Conseil a tenu une séance lors de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution 2480 (2019), présentée par la France (rédactrice), sur la prorogation du mandat de la MINUSMA.

Tous les membres ont fait des déclarations, dans lesquelles ils se sont félicités de l'adoption de la résolution à l'unanimité et ont exhorté le Gouvernement malien à appliquer l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali conclu avec les groupes armés signataires.

Soudan et Soudan du Sud

Le mardi 11 juin 2019, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont condamné énergiquement les violences survenues récemment au Soudan, déploré les pertes en vies humaines et les blessures parmi les civils, exprimé leur profonde sympathie et leurs condoléances aux familles des victimes et souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

Lors d'une séance privée tenue par le Conseil le mardi 11 juin 2019, les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et du Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, Atul Khare, sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le vendredi 14 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », durant laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Andrew Gilmour.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

Le Secrétaire général adjoint a souligné que la reprise du processus politique, la question de la propriété foncière, les changements environnementaux et les questions relatives aux droits de la personne étaient les défis qui restaient à relever au Darfour. Il a affirmé que le maintien de la paix n'était plus l'outil le mieux adapté pour remédier à la situation dans la région. Lors de l'examen du mandat suivant de la MINUAD, il importait de se concentrer sur la recherche d'une solution politique, sur la promotion de l'état de droit et sur la mise en œuvre de solutions durables pour les personnes déplacées.

Le Sous-Secrétaire général a évoqué les violations des droits de la personne commises au Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra, où se trouvaient uniquement des civils, des milices et des membres des forces soudanaises.

Le représentant du Soudan a félicité l'équipe d'évaluation stratégique de son professionnalisme et déclaré que son pays s'opposait catégoriquement à toute tentative visant à modifier le calendrier de retrait de la MINUAD et à maintenir des contingents des Nations Unies sans justification.

Le mercredi 19 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », durant laquelle il a entendu un exposé du Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda.

Le mardi 25 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », durant laquelle il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, David Shearer, du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, et d'une représentante du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, Lydia Minagano.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a évoqué la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et informé le Conseil que le nombre de réconciliations communautaires avait augmenté, que le cessez-le-feu se maintenait et que plus de 500 000 déplacés et réfugiés étaient rentrés depuis la signature de l'Accord. Il a indiqué que les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement avaient prolongé la période de prétransition de six mois, jusqu'au 12 novembre 2019, ajoutant qu'il s'agissait de la dernière chance d'instaurer la paix et que toutes les parties devaient la saisir.

Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme s'est dit préoccupé par les atteintes à la vie privée, les restrictions à la liberté, les arrestations arbitraires et l'impunité pour les crimes de violence sexuelle. Il a signalé que le Gouvernement du Soudan du Sud n'avait pas encore signé le mémorandum d'accord sur la création du tribunal mixte, ce qu'il avait pourtant accepté de faire en 2015 dans le cadre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, puis de nouveau dans le cadre de l'Accord revitalisé.

La représentante du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, abordant les questions relatives aux femmes, a appelé à la réduction des violences faites aux femmes et au renforcement de leur présence dans toutes les institutions, notamment les institutions militaires et de transition. De plus, elle a souligné l'importance de la réforme du secteur de la sécurité et demandé que soit renforcée la communication entre le Gouvernement à Djouba, les États et la société civile.

La majorité des membres du Conseil ont souligné qu'il importait de tirer parti du reste de la période de prétransition et condamné les violations des droits de la personne et les crimes de violence sexuelle commis au Soudan du Sud.

Le représentant du Soudan du Sud a réaffirmé que le processus de transition à l'œuvre dans son pays exigeait un financement important ainsi qu'une assistance technique. Il a remercié les pays donateurs de leur aide et exprimé l'espoir que d'autres pays rejoindraient leurs rangs à l'avenir.

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », durant laquelle il s'est intéressé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution

1591 (2005) concernant le Soudan et a entendu un exposé de la Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité.

La Représentante permanente a présenté le rapport trimestriel sur les activités du Comité.

Le jeudi 27 juin 2019, le Conseil a tenu une séance lors de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution 2479 (2019), par laquelle il a prorogé de quatre mois le mandat de la MINUAD.

Burundi

Le vendredi 14 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Burundi », au cours de laquelle il a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernandez-Taranco, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, et du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Jürg Lauber.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

Le Sous-Secrétaire général a dit que l'attention du Gouvernement du Burundi était centrée sur les élections qui se tiendraient en 2020. À cet égard, il a présenté certaines mesures importantes prises par le Gouvernement, telles l'adoption du code électoral et la création de la Commission électorale nationale indépendante. La publication du calendrier électoral, initialement prévue le 14 juin 2019, a été reportée par le Gouvernement mais devrait avoir lieu à brève échéance. Le Sous-Secrétaire général a ajouté que la situation des droits de la personne au Burundi demeurait préoccupante, que le chômage était en hausse et que près de 1,8 million de personnes souffraient d'une grave pénurie alimentaire. Il a indiqué que le plan d'intervention humanitaire visant à faire face à cette pénurie nécessitait un financement de 106,4 millions de dollars.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine a dit que son organisation était pleinement attachée à la restauration de la paix et de la stabilité au Burundi depuis le déclenchement de la crise en 2015, ajoutant que l'Union africaine était fermement convaincue que seul un dialogue inclusif, faisant intervenir toutes les parties, sans exception, pouvait permettre de surmonter la crise. Concernant l'élection, il a indiqué que le processus politique au Burundi progressait lentement et que les élections de 2020 ne devaient pas susciter de divisions supplémentaires entre les Burundais.

Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a dit que, pendant son séjour à Bujumbura, aucun incident touchant à la sécurité n'avait été signalé et que, dans les rues, les gens vquaient à leurs occupations habituelles. Les autorités burundaises avaient confirmé que la situation de sécurité dans le pays était calme et stable et ne constituait pas une menace contre la paix et la sécurité internationales. Le Président de la formation Burundi a invité les États Membres, les partenaires internationaux, l'ONU et le Gouvernement burundais à œuvrer de concert pour créer un environnement propice à l'amélioration de la situation des droits de l'homme. Il a ajouté que les initiatives visant à promouvoir la réconciliation et le dialogue entre toutes les parties prenantes étaient déterminantes pour apaiser les tensions pendant les périodes électorale et postélectorale et préserver les acquis qui seraient obtenus dans le cadre des opérations électorales, conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Les représentants de la Belgique, de la Côte d'Ivoire, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Pérou, de la Pologne, de la République dominicaine et du Royaume-Uni ont dit que le Gouvernement burundais devait s'attaquer aux causes de la détérioration des conditions de sécurité et mettre fin aux violations des droits de la personne telles que les actes de violence et d'intimidation, les meurtres et les disparitions forcées. Ils ont indiqué qu'il était essentiel de mettre un terme à ces atteintes afin que des progrès puissent être accomplis avant l'élection de 2020 et ajouté qu'il importait que le Conseil de sécurité reste saisi de la situation au Burundi jusqu'à la tenue de l'élection présidentielle en 2020. Ils ont salué l'action menée par les organisations régionales et internationales, tout particulièrement par la Communauté d'Afrique de l'Est et l'ONU. Ils ont félicité le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Michel Kafando, pour ses efforts et souligné qu'il fallait continuer de le soutenir.

Les représentants de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Guinée équatoriale, de l'Indonésie et du Koweït ont réaffirmé que le dialogue politique entre les partis d'opposition et le Gouvernement burundais devait se poursuivre et souligné que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé en 2000 en République-Unie de Tanzanie, devait être respecté. Ils ont noté avec satisfaction le retour volontaire de réfugiés dans leurs foyers à la suite de l'accord tripartite conclu entre les Gouvernements burundais et tanzanien et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et recommandé la mise en place de programmes gouvernementaux en vue de la réintégration dans la société des réfugiés de retour. Ils ont salué les mesures prises par le Gouvernement burundais en prévision de l'élection présidentielle de 2020, notamment l'adoption du code électoral et la création de la Commission électorale nationale indépendante, et ont accueilli avec satisfaction la décision du Président, Pierre Nkurunziza, de ne pas se présenter à l'élection présidentielle à venir. Les représentants de la Fédération de Russie et de la Guinée équatoriale ont souligné que le Conseil devait retirer la situation au Burundi de la liste de questions dont il était saisi.

Le représentant du Burundi a dit qu'il était regrettable que la situation dans son pays figure une nouvelle fois sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi et a ajouté que certains membres du Conseil maintenaient la même position concernant la situation au Burundi depuis plus de quatre ans et ne voulaient pas examiner la situation politique actuelle dans son pays avec objectivité et discernement. Il a dit que la tenue de la séance n'était absolument pas opportune étant donné qu'il n'y avait pas de situation d'urgence au Burundi et qu'il s'agissait d'une agression politico-diplomatique contre le Burundi, et que de telles actions pouvaient porter atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans son pays. Il a réaffirmé que la situation politique dans son pays était retournée à la normale, une fois passées les tensions observées après l'élection de 2015. Il a indiqué que des institutions démocratiquement élues étaient actuellement à l'œuvre dans tout le pays et que leur mandat serait renouvelé de la même manière en 2020.

République centrafricaine

Le jeudi 20 juin 2019, le Conseil a tenu une séance consacrée à la question intitulée « La situation en République centrafricaine », lors de laquelle il a entendu des exposés du Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Mankeur Ndiaye, du Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine, Matias Bertino Matondo, et du Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations afin de poursuivre l'examen de la question.

Le Représentant spécial a appelé l'attention sur des mesures prises par le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, et son pays depuis la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine le 6 février 2019, notamment la promulgation de lois ou de décrets conformes à cet accord et les initiatives de coopération menées avec des organisations régionales et internationales. Il a noté avec satisfaction que des représentants d'organisations et de gouvernements de pays voisins avaient effectué des visites en République centrafricaine. Il a indiqué qu'en dépit des évolutions encourageantes observées dans le pays depuis ces derniers mois, les organisations internationales continuaient de signaler des violations des droits de la personne et certaines activités illicites commises par des groupes armés, telles que la levée illégale de taxes et l'obstruction au déploiement de l'autorité de l'État dans un grand nombre de régions.

Le Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure ont dit que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine était un réel progrès accompli par le Gouvernement centrafricain et ajouté que l'Union africaine et l'Union européenne étaient ses partenaires et lui apportaient leur appui. Ils se sont dits fermement convaincus que l'Accord offrait une chance réelle d'un avenir meilleur en République centrafricaine, s'il était mis en œuvre par toutes les parties de bonne foi, énergiquement et avec un sens réel des responsabilités. Ils ont également appelé l'attention sur les mesures constructives prises par le Gouvernement depuis la signature de l'Accord, telles que la création de comités spéciaux chargés d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et du désarmement et de la démobilisation des membres des groupes armés et de leur réintégration dans la société, ainsi que les préparatifs de l'élection, l'inscription sur les listes électorales et l'établissement du calendrier électoral prévu avant la fin de l'année en cours.

Les membres du Conseil ont félicité le Président et le Premier Ministre de la République centrafricaine pour l'action qu'ils menaient afin de rétablir la sécurité et de faire en sorte que tous les partis politiques prennent part au dialogue et aux consultations, ainsi que pour leur coopération avec les pays voisins et les organisations régionales et internationales et leur disposition à recevoir des représentants des États Membres. Les membres ont salué les efforts de paix faits par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Ils se sont dits vivement préoccupés par la détérioration continue de la situation humanitaire dans le pays et par le fait que près de la moitié de la population avait désespérément besoin d'une aide humanitaire. Ils ont réaffirmé qu'il importait que toutes les organisations internationales fournissent un appui politique et financier à la République centrafricaine afin d'aider ce pays à appliquer les dispositions de l'Accord et à améliorer les conditions de sécurité et la situation politique et humanitaire.

Le Conseil a transmis des éléments destinés à la presse, condamnant fermement la poursuite des violences commises par les groupes armés, qui ont entre autres tué plus de 40 civils en mai 2019 à proximité de Paoua, cet acte constituant une violation inacceptable de l'Accord.

Nigéria

Le jeudi 20 juin 2019, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attaque terroriste qui avait eu lieu le 16 juin 2019 dans

le village de Konduga (Nigéria) et avait entraîné la mort de 30 personnes. Le Conseil a présenté ses condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement nigérian et a souhaité un prompt rétablissement aux blessés. Il a souligné que les autorités compétentes dans le pays devaient déterminer quelles étaient les causes de l'attaque et a invité la communauté internationale à coopérer avec le Gouvernement nigérian afin que les auteurs de cet acte soient appréhendés.

République démocratique du Congo

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance lors de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution [2478 \(2019\)](#), dont le texte avait été déposé par la France, concernant le régime de sanctions relatif à la République démocratique du Congo.

Somalie

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu des consultations au titre de la question intitulée « La situation en Somalie » dans le cadre desquelles le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de la Belgique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) sur la Somalie, sur les activités du Comité.

Asie

Afghanistan

Le mercredi 19 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance consacrée à la question intitulée « La situation en Afghanistan » afin d'examiner l'évolution récente de la situation dans le pays. Le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Tadamichi Yamamoto, et de la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, Sima Samar.

Le Représentant spécial a souligné que l'élection présidentielle prévue prochainement, le 28 septembre 2019, devait être préparée de manière impartiale et sans intervention gouvernementale et qu'il fallait parvenir à un règlement négocié et ne pas laisser s'affaiblir la dynamique actuelle. Il a indiqué que des pourparlers directs se poursuivaient entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban et que l'Allemagne et le Qatar continuaient de préparer un deuxième cycle de dialogue intra-afghan. Il a ajouté que certains acteurs afghans éminents avaient déjà eu l'occasion de procéder à un échange de vues avec les représentants des Taliban, à Moscou, à la fin du mois de mai 2019. Il a souligné que tous ces efforts devaient être dirigés vers un objectif commun : l'ouverture de négociations officielles entre le Gouvernement afghan et les Taliban en vue de parvenir à un accord de paix.

La Présidente de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a mis l'accent sur les droits des femmes, des jeunes et des minorités en Afghanistan et sur le rôle de ces groupes dans le processus politique. Elle a insisté sur le fait que les droits acquis et les progrès accomplis au cours des 18 années écoulées devaient être préservés. Elle a abordé la question des civils pris pour cible par les Taliban et l'État islamique d'Iraq et du Levant et souligné que d'autres réformes devaient être entreprises afin de lutter contre la corruption.

Tous les représentants des États membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation instable et tendue en matière de sécurité, tout en indiquant qu'il existait un lien entre l'aspect politique et l'aspect concernant la sécurité et que la conclusion d'un accord relatif au processus de réconciliation politique aurait des effets positifs

sur les conditions de sécurité en Afghanistan. Ils ont appelé l'attention sur l'élection du Parlement actuel. Les membres ont également constaté avec inquiétude la migration et le déplacement continus d'Afghans quittant leur village ou ville du fait d'actes de violence, de la sécheresse et de catastrophes naturelles. Ils ont souligné qu'il importait de s'attaquer à ces problèmes sans tarder afin de prévenir une nouvelle détérioration de la situation humanitaire en Afghanistan.

Non-prolifération

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « Non-prolifération » afin d'examiner l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) concernant le Plan d'action global commun. Le Conseil a entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, du Représentant permanent de la Belgique, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#), et du représentant de l'Union européenne s'exprimant au nom de la Commission conjointe.

Tous les intervenants ont relevé l'importance que revêtait en matière de non-prolifération le Plan d'action global commun, considéré comme un succès diplomatique exceptionnel. Ils ont noté avec satisfaction que la République islamique d'Iran continuait de s'acquitter des engagements qu'elle avait pris dans le domaine nucléaire, comme l'a vérifié l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ils ont déploré le retrait des États-Unis d'Amérique du Plan d'action global commun. Cette décision avait eu des répercussions sur la capacité de l'Iran d'honorer certains de ses engagements au titre du Plan d'action global commun en raison de la non-prorogation par les États-Unis des dérogations concernant le pétrole et du fait de l'interdiction portant sur la coopération relative à des projets techniques prévus dans le Plan d'action.

Les intervenants ont convenu que le Plan d'action global commun était à une jonction cruciale et estimé regrettable que l'Iran ait annoncé ne plus être en mesure de respecter ses engagements au titre du Plan d'action, y compris ceux concernant l'enrichissement de l'uranium et la production d'eau lourde.

La Secrétaire générale adjointe a fait savoir que le Secrétaire général avait exhorté les États Membres de s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'entraîner une nouvelle détérioration de la situation et qu'il avait invité toutes les parties à user du dialogue et de la diplomatie pour régler leurs différends, à exercer la plus grande retenue et à désamorcer les tensions actuelles afin d'éviter tout risque d'erreur d'appréciation et d'accident. Elle a souligné que le Conseil de sécurité avait un rôle considérable à jouer à cet égard.

Le représentant de l'Union européenne a indiqué que les États membres de l'Union européenne étaient attachés au Plan d'action global commun, un mécanisme de vérification des activités nucléaires iraniennes adapté et pouvant servir d'exemple. Des discussions relatives au Plan d'action menées par l'Union européenne avaient déjà eu lieu à cinq reprises et étaient axées sur un échange de vues avec l'Iran au sujet de la stabilité de la région.

La majorité des membres du Conseil ont dit regretter la décision des États-Unis d'Amérique de se retirer du Plan d'action global commun dont la mise en œuvre se trouvait à un tournant décisif en raison des faits survenus récemment et des sanctions unilatérales imposées à l'Iran par les États-Unis, qui n'avaient pas renouvelé les dérogations relatives au pétrole et avaient interdit certains projets prévus dans le Plan d'action.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a dit qu'il ne fallait pas minimiser le mépris de l'Iran à l'égard du Conseil de sécurité et son comportement dangereux qui faisait peser une menace sur la paix et la sécurité dans le monde, dans le but de préserver un accord n'empêchant pas complètement l'Iran de se doter de l'arme nucléaire. Les actes de provocation n'avaient pas cessé de la part de l'Iran dont les excuses invoquées pour chacun de ses actes, qu'il s'agisse des tirs utilisant la technologie des missiles balistiques ou de l'acquisition d'articles interdits, mettaient la crédulité à rude épreuve. Le représentant a dit que les États-Unis avaient clairement exprimé leur volonté d'engager un dialogue avec l'Iran afin de négocier un accord qui soit davantage au service de la paix et de la sécurité internationales.

Tous les États ont mentionné les attaques contre des pétroliers et autres navires. Ils ont condamné ces attaques, celles-ci faisant peser une menace sur les voies de navigation internationales et l'approvisionnement en énergie et, par conséquent, sur la paix et la sécurité internationales.

Le Représentant permanent de la République islamique d'Iran a dit que les rapports de l'AIEA avaient confirmé que son pays s'acquittait de ses engagements en matière nucléaire, respectant ainsi le premier pilier du Plan d'action commun global, mais que le deuxième pilier, à savoir la levée des sanctions imposées à la République islamique d'Iran et le lancement d'échanges commerciaux, n'avait pas pleinement été mis en œuvre. Il a déclaré qu'un accord multilatéral ne pouvait pas être appliqué de manière unilatérale. Conformément aux paragraphes 26 et 36 du Plan d'action, la République islamique d'Iran avait le droit de ne pas respecter tout ou partie de ses engagements au titre du Plan d'action. Le Représentant permanent a ajouté que les États-Unis avaient violé la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité et sanctionné son pays en recourant au « terrorisme économique » contre le peuple iranien puis en envoyant leurs forces militaires et leurs avions espions après avoir semé la discorde entre les États de la région afin de pouvoir les obliger à acheter des armes auprès d'eux. Il a ajouté que le drone américain abattu par l'Iran avait violé l'espace aérien iranien sur plus de 6 kilomètres. Les débris avaient été retrouvés dans les eaux iraniennes et étaient en possession de la République islamique d'Iran. Pour terminer, il a dit que la République islamique d'Iran rejetait les allégations avancées par les États-Unis concernant les attaques contre des pétroliers. Même certains des plus proches alliés des États-Unis ne corroboraient pas ces allégations.

Europe

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le lundi 10 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la question intitulée « Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité ». Il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Zahir Tanin, et du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, João Miguel Ferreira de Serpa Soares, sur le rapport du Secrétaire général (S/2019/461) et sur les faits survenus le 28 mai 2019 dans la ville de Zubin Potok, dans le nord du Kosovo. Le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Ivica Dačić, et la représentante du Kosovo, Vlora Çitaku, ont également participé à cette séance.

Le Représentant spécial et le Secrétaire général adjoint ont longuement débattu de ce qui s'était produit le 28 mai 2019 dans la ville de Zubin Potok, dans le nord du Kosovo. L'enquête visant à établir les faits était en cours, mais il importait de noter que certains aspects de l'opération constituaient des violations de la Convention sur

les privilèges et immunités des Nations Unies par les autorités du Kosovo. Ces violations comprenaient le non-respect de l'immunité du personnel des Nations Unies, la saisie d'un véhicule de l'ONU et la non-déclaration de tous les détails des faits survenus au Secrétaire général ou à son Représentant spécial. Les autorités du Kosovo devaient faire preuve de plus de transparence envers la MINUK au sujet de cet événement. La doctrine *persona non grata* ne devrait pas s'appliquer au personnel des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de respecter l'immunité diplomatique dont jouissait le personnel des Nations Unies en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Ils ont également demandé au Kosovo d'abroger ou de suspendre les mesures récemment adoptées qui portaient à 100 % les droits de douane sur les produits en provenance de Bosnie-Herzégovine et de Serbie, car elles constituaient une violation de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale.

Le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie a fait remarquer que son pays s'était abstenu de prendre des mesures unilatérales. Le dialogue a été interrompu pour une seule raison, à savoir la décision du Kosovo de porter à 100 % les droits d'importation sur les produits en provenance de Bosnie-Herzégovine et de Serbie. Cette mesure a été fermement condamnée par la communauté internationale, y compris les alliés du Kosovo, et constituait une violation de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. Il espérait que le Kosovo honorerait l'engagement qu'il avait pris lors du Sommet sur les Balkans convoqué par l'Allemagne et la France en avril 2019 de reprendre le dialogue, de mettre en œuvre les accords existants entre les deux parties et de poursuivre la normalisation des relations.

La représentante du Kosovo a expliqué la position de sa délégation sur les faits survenus le 28 mai 2019 dans la ville de Zubin Potok, dans le nord du Kosovo. Elle a souligné que la police du pays avait agi dans le respect des normes les plus élevées et que celle-ci s'était strictement conformée à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, tout en respectant les diplomates. Elle a indiqué que les droits d'importation pour les produits serbes avaient été relevés à 100 % en représailles à une campagne hostile menée par la Serbie contre le Kosovo.

Amériques

La question concernant Haïti

Le mardi 25 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance au cours de laquelle il a adopté la résolution [2476 \(2019\)](#) par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions (Chine et République dominicaine). Dans cette résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de mettre sur pied le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour remplacer la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, dont le mandat devrait expirer le 15 octobre 2019.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a rappelé les progrès accomplis par les missions des Nations Unies en Haïti et a dit attendre avec intérêt le nouveau rôle que joueraient les Nations Unies dans le pays et qui serait incarné par une nouvelle mission politique, laquelle ne serait pas une mission de maintien de la paix. Les représentants du Pérou, de l'Allemagne, de la France et de la République dominicaine se sont dits déçus qu'aucune référence n'ait été faite aux effets des changements climatiques sur l'écosystème d'Haïti. Le représentant de la Chine a déclaré que son pays s'était abstenu en raison du manque de clarté de la résolution et de son incompatibilité avec la fonction essentielle du Conseil de sécurité, qui consiste à être

le gardien de la paix et de la sécurité internationales. Le représentant de la Fédération de Russie a exhorté le Gouvernement haïtien à collaborer de manière positive avec la nouvelle mission politique pour qu'elle puisse atteindre l'objectif pour lequel elle avait été créée, à savoir renforcer et améliorer les institutions nationales en vue de répondre aux aspirations du peuple haïtien. Le représentant d'Haïti se réjouissait à l'idée de voir le rôle que jouerait la mission politique à un moment particulièrement grave où l'insécurité alimentaire et l'activité croissante des gangs armés menaçaient la stabilité en Haïti.

Questions thématiques

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2017/507](#) sur les méthodes de travail du Conseil

Le jeudi 6 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité portant sur les méthodes de travail du Conseil ([S/2017/507](#)). Il a entendu à ce sujet des exposés de la Directrice exécutive de Security Council Report, Karin Landgren, et du Directeur du Centre de recherche sur les politiques, James Cockayne.

La Directrice exécutive de Security Council Report a examiné les méthodes de travail du Conseil en ce qui concerne le renforcement du rôle des membres élus, la coopération avec les États Membres de l'ONU et les mandats des opérations de maintien de la paix et des mesures préventives. Elle a mis l'accent sur l'unité croissante dont font preuve les 10 membres élus du Conseil s'agissant de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et des propositions faites par le Koweït pour assurer une répartition équitable et juste des responsabilités entre tous les membres. Elle a également souligné qu'il importait d'assurer l'équité et le respect de la légalité dans les travaux des comités des sanctions.

Le Directeur du Centre de recherche sur les politiques a déclaré qu'il importait de garantir le respect de la légalité dans l'application des sanctions de l'ONU. Le Conseil devrait envisager d'adapter les méthodes de travail des comités des sanctions afin de renforcer les garanties d'une procédure régulière, y compris en élargissant le mandat du Médiateur ou de la Médiatrice à tous les comités.

Tous les États participants, y compris les membres du Conseil, ont salué les mesures que le Koweït a prises par l'intermédiaire du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, dont il assure la présidence, pour accroître l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil. Tous les membres permanents se sont dits déterminés à collaborer de manière constructive avec les autres membres du Conseil pour parvenir à un accord sur le projet de notes déposé par le Koweït dans le cadre des travaux du Groupe de travail informel.

Le représentant de l'Afrique du Sud, en sa qualité de coordonnateur des 10 membres élus pour le mois de juin, a fait une déclaration en leur nom dans laquelle il a appelé tous les membres du Conseil à coopérer de manière constructive pour parvenir à un accord sur les notes déposées par le Koweït.

Protection des civils en période de conflit armé

Le mardi 11 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « Protection des civils en période de conflit armé ». Il a entendu des exposés de la Directrice de la Division des opérations et de la communication du

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Reena Ghelani, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah.

Lors de cette séance, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2474 \(2019\)](#) sur les personnes disparues en période de conflit armé. La résolution avait été déposée par le Koweït et parrainée par 68 États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est réjouie de l'adoption de la résolution [2474 \(2019\)](#) et a encouragé les membres du Conseil à œuvrer en faveur de son application. Elle a dressé la liste des causes de disparition de civils ou de combattants lors de conflits armés, aux implications humanitaires majeures pour leurs familles.

Le Président du Comité international de la Croix-Rouge a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance au Koweït pour le rôle de chef de file qu'il a joué pour porter cette question humanitaire devant le Conseil. Il s'est félicité de l'unité dont le Conseil a fait preuve en adoptant la première résolution thématique sur la question des personnes disparues en période de conflit armé, la qualifiant d'une des blessures les plus profondes de la guerre. Il a appelé la communauté internationale à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour assurer le plein respect des obligations légales internationales dans le cadre d'une collaboration permettant de remédier aux conséquences humanitaires des conflits armés. Davantage pourrait être fait si les parties aux conflits s'acquittaient de l'obligation que leur impose le droit international humanitaire de rechercher les personnes disparues et d'identifier les dépouilles. Si cette question était abordée d'un point de vue humanitaire plutôt que politique, les relations entre les parties aux conflits pourraient s'améliorer.

Les membres du Conseil ont salué l'initiative prise par le Koweït de soumettre pour la première fois cette question au Conseil au titre de la question intitulée « Protection des civils en période de conflit armé ». Certains membres ont également précisé que le terme « personnes disparues » ne s'appliquait pas seulement aux civils, mais aussi aux combattants. Les membres du Conseil ont déclaré que la résolution renforcerait la coopération internationale dans le cadre d'une action multilatérale. Ils se sont félicités des efforts actuellement déployés par les organisations internationales et régionales, et en particulier par le Comité international de la Croix-Rouge, pour atténuer les conséquences humanitaires des conflits armés et trouver des solutions permettant de découvrir ce qu'il est advenu des personnes disparues. Ils ont souligné qu'il incombait au premier chef aux États et aux parties aux conflits d'assurer l'application des lois et normes internationales existantes.

Le jeudi 20 juin 2019, le Conseil a tenu une séance au cours de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution [2475 \(2019\)](#) sur la protection des personnes handicapées en période de conflit armé. La résolution avait été déposée par la Pologne et le Royaume-Uni et parrainée par 68 États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le mercredi 12 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Il a entendu des exposés du Secrétaire général, de la Présidente des Sages, Mary Robinson, et du Vice-Président des Sages, Ban Ki-moon. La séance a été présidée par le Vice-Premier

Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Sabah Khaled Al-Hamad Al-Sabah.

Le Secrétaire général a déclaré que la prévention des conflits et la médiation étaient deux des outils les plus importants permettant de réduire les souffrances humaines. Une action rapide et collective pourrait permettre de prévenir les crises, de sauver des vies et d'atténuer les souffrances. Il a énuméré certaines des difficultés auxquelles le monde faisait face, notamment les divisions au sein de la communauté internationale et la résurgence du populisme et des politiques qui favorisaient la marginalisation et l'extrémisme.

La Présidente des Sages a estimé que le Conseil n'avait pas souvent été à la hauteur de ses responsabilités. Elle a mis l'accent sur trois domaines en particulier : a) les mesures préventives, y compris l'attention portée aux droits de la personne, à l'inclusion des femmes et à la réalisation de la justice ; b) la menace que représentaient les changements climatiques pour la paix et la sécurité internationales ; c) la technologie comme facteur potentiel d'aggravation des crises, notamment l'utilisation abusive des médias sociaux. À cet égard, elle a souligné la nécessité pour le Conseil d'examiner la question de la cybersécurité.

M. Ban a déclaré que le Conseil devait être plus efficace et qu'il fallait pour cela améliorer ses méthodes de travail. Il a mis l'accent sur l'importance de l'appui apporté par le Conseil aux envoyés spéciaux et aux représentants du Secrétaire général dans l'exercice de leurs fonctions et sur la nécessité de renforcer la coopération avec les organisations régionales. La prolifération nucléaire était l'une des plus graves menaces qui pesaient sur la communauté internationale, et il a notamment insisté sur la nécessité de s'attaquer aux programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et de la République islamique d'Iran. Il s'est également dit préoccupé par le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun, craignant que cela n'envoie un mauvais signal concernant les négociations en cours sur le programme nucléaire de la République démocratique de Corée.

La plupart des membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'améliorer les mesures préventives du Conseil et de régler les conflits dans leur phase initiale avant qu'ils ne s'intensifient et ne deviennent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Cela permettrait également de sauver des vies et d'éviter l'épuisement des ressources financières de l'ONU.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le jeudi 13 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Il a entendu un exposé du Secrétaire général et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit. La séance a été présidée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Sabah Khaled Al-Hamad Al-Sabah.

Le Secrétaire général a fait le point sur la situation dans la région arabe, en commençant par souligner la nécessité de régler la question palestinienne et de mettre fin à l'occupation israélienne conformément à la solution des deux États sur la base des résolutions de l'ONU. Il a aussi appelé à une solution pacifique en République arabe syrienne, au respect des droits de l'homme, à la fin de la violence, à une solution politique inclusive et crédible, à la pleine application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du

Conseil et au lancement d'un processus de paix. Il s'est déclaré préoccupé par les confrontations militaires et les affrontements armés en Libye et a réclaté un règlement pacifique des conflits dans ce pays. Il a également affirmé la nécessité de fournir un appui plus important en faveur de la stabilité du Liban, de résoudre le problème des réfugiés et de trouver une solution pacifique à la crise au Yémen.

Le Secrétaire général s'est réjoui de l'évolution récente de la situation politique en Iraq, en particulier de son ouverture et du rétablissement de ses relations avec ses voisins. Il a ajouté que le pays avait encore besoin de l'appui de la communauté internationale et des États voisins pour poursuivre son relèvement et sa reconstruction.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a parlé des conditions de sécurité dans la région, notamment en République arabe syrienne, où la crise qui s'y déroulait était entrée dans sa neuvième année. Il a souligné le caractère sensible de la situation au Yémen, laquelle représentait une menace directe pour ses voisins. Il a insisté sur le caractère central de la question palestinienne et sur la nécessité de mettre fin à l'occupation et souligné qu'il importait d'appuyer la solution des deux États et de parvenir au règlement du conflit arabo-israélien. Il a également noté qu'il importait de renforcer la sécurité en Somalie et dans la région de la Corne de l'Afrique. Il a condamné les attaques délibérées contre les pétroliers dans le golfe Persique et appelé à mettre un terme à toute ingérence dans la région et à mettre fin à l'appui et au financement extérieurs dont bénéficient les milices terroristes.

Les membres du Conseil ont souligné le rôle essentiel joué par les organisations régionales dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il conviendrait de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La coordination et la coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU sont importantes pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région et trouver des solutions communes aux problèmes auxquels se heurtent notamment les États arabes, mais aussi le monde de manière générale, en ce qui concerne le terrorisme, les réfugiés, les migrations et l'environnement. L'accent devrait être mis sur l'ampleur des obstacles que rencontre le monde arabe et leur incidence sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur l'importance de la coordination en vue de trouver un terrain d'entente permettant de parvenir à l'élimination de l'extrémisme, du terrorisme de l'État islamique d'Iraq et du Levant et de la prolifération des armes de destruction massive dans la région.

Après la séance, le Président du Conseil a publié une déclaration dans laquelle il a salué, au nom du Conseil, les exposés présentés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le 13 juin 2019, et réaffirmé que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, telle qu'elle était prévue au Chapitre VIII de la Charte, pourrait améliorer la sécurité collective. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, selon qu'il conviendrait, sur de nouveaux moyens de renforcer les relations institutionnelles et la coopération entre les deux organisations.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le mardi 18 juin 2019, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Il a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, du commandant de la force de la MINUAD, le général Leonard Muriuki Ngondi, et de

la commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la générale de division Cheryl Pearce.

Le Secrétaire général adjoint a présenté ses condoléances à la suite du décès de l'ancien commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégellement. Il a déclaré que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies avaient besoin d'être financées pour faire face aux problèmes imprévus qui touchaient les civils, tels que les pandémies ou les catastrophes naturelles. S'agissant des opérations en Afrique, il a réaffirmé la position du Secrétariat en faveur de l'octroi de ressources financières prévisibles et à long terme aux opérations dirigées par l'Union africaine et autorisées par l'ONU.

Le commandant de la force de la MINUAD a mis l'accent sur les difficultés que rencontrait la Mission, notamment en ce qui concerne le changement de gouvernement au Soudan, le transfert de ses bases d'opérations et la sécurité de son personnel, dans la mesure où elles étaient liées à la sortie à terme de la Mission en 2020. Il a déclaré que la Mission faisait des progrès dans trois des quatre volets de son mandat. Seul le pilier politique continuait de faire face à des obstacles en raison de la situation au Soudan et de l'enlèvement du processus politique au Darfour.

La commandante de la UNFICYP a parlé de l'opération de la mission dans la zone tampon. Selon elle, les parties chypriotes avaient une vision différente de cette zone, ce qui compliquait parfois le travail de la mission. Elle a également déclaré qu'il incombait aux pays fournisseurs de contingents d'assurer la coopération avec les États hôtes et d'empêcher tout ce qui pourrait nuire à la réputation des missions.

La majorité des questions posées par les membres dans leurs déclarations portaient sur les enseignements tirés des opérations de la mission. La plupart des États ont souligné la nécessité pour toutes les parties concernées, y compris les États hôtes, de respecter les accords sur le statut des forces et les autres accords conclus avec les missions de maintien de la paix.